

l'essentiel

avril 2025

165

ISSN : 2497-3777

Être aidant

image créée par IA

Édito



Marie-Josée Balducchi
Présidente de l'Udaf de
Loire-Atlantique

Ce numéro de l'Essentiel consacré principalement à la situation d'aidant illustre à travers des articles de fond et des témoignages concrets, la mobilisation forte de l'Udaf de Loire-Atlantique aux côtés de ces personnes dévouées à cette noble cause ainsi que la difficulté de trouver un nécessaire équilibre entre les politiques publiques de santé et la solidarité informelle, essentiellement familiale.

Cette dernière repose majoritairement sur les femmes, mères, filles dont l'engagement auprès d'un proche, parent vieillissant ou enfant en situation de handicap va bien au-delà de ce que pourrait laisser penser la simple lecture des statistiques, en raison de leur implication d'autant plus forte que la pathologie est invalidante et nécessite davantage de soins et d'attention.

La situation des aidantes est dès lors à prendre en considération avec un intérêt tout particulier au moment même où notre société souhaite tendre vers une réelle égalité de genre qui doit, à l'évidence, s'exprimer au plan familial.

Le Lien

Le bus Le Lien dans votre commune

Depuis deux ans maintenant, l'Udaf de Loire-Atlantique met à disposition le service itinérant Le Lien : Bus d'accès aux droits et au numérique. Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux droits et au numérique pour les habitants du département, en particulier les zones rurales.

Ces deux premières années d'expérimentation ont confirmé la pertinence de ce dispositif avec près de 200 personnes reçues et accompagnées soit dans l'apprentissage des outils numériques ou pour monter en compétences, soit dans la réalisation de démarches en lignes, ou encore obtenir des renseignements sur des questions de la vie quotidienne (la santé, le logement...) et créer du lien.

Déterminée à pérenniser ce service de proximité, l'Udaf de Loire-Atlantique a reçu le soutien du Pacte des Solidarités et de la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Udaf propose aux communes qui le souhaitent, des permanences mensuelles du busb avec en contrepartie, une participation financière demandée à la commune.

Ainsi, déjà neuf communes ont conventionné avec l'Udaf afin de proposer l'accès à ce service sur leur territoire : St-Colomban, Montbert, St-Aignan-de-Grandlieu, St-Lumine-de-Coutais, St-Julien-de-Concelles, La Haye-Fouassière, La Chapelle Launay, Crossac, Guérande.

Retrouvez les dates de permanences sur notre site : www.udaf44.fr et pour toute demande de renseignement ou de conventionnement contactez-nous au 02.51.80.30.46.



Médiation Familiale et Aidants-Aidés

Une solution pour dépasser les conflits

Depuis le 1er avril 2024, l'Udaf de Loire-Atlantique propose un service de Médiation Familiale. En 2025, elle étend son champ d'intervention en proposant également de la Médiation entre Aidants et Aidés. Les intervenants sont des médiateurs familiaux diplômés d'État, qui accompagnent les familles rencontrant des différends, tout en garantissant confidentialité et neutralité.

A quoi sert la médiation ?

La médiation a pour but de faciliter ou renouer le dialogue, d'apaiser la relation pour dépasser le conflit familial. Elle permet d'aborder les sujets concrets qui concernent l'organisation du quotidien des enfants ou de la personne concernée quand celle-ci est en situation de handicap, en perte d'autonomie ou malade.

A qui s'adresse-t-elle ?

La médiation familiale s'adresse aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions qu'ils soient parents, grands-parents, jeunes adultes, adolescents de parents séparés, fratries, parents âgés ou encore membres de familles recomposées.

Elle permet d'accompagner la remise en relation qu'elle soit entre parents et adolescents ou entre enfants et parents vieillissants. Toutes les familles peuvent avoir besoin à un moment donné de faire appel à la médiation entre aidants et aidés. Peut-être vous reconnaissez-vous dans une des situations suivantes :

« Notre mère s'occupe de notre père qui est atteint de la maladie d'Alzheimer. Notre mère s'épuise mais ne veut pas entendre parler de maison de retraite ou d'Ehpad. »

« Mon frère handicapé vit chez mes parents. Ils vieillissent et sa prise en charge devient de plus en plus difficile pour eux mais ils ne veulent entendre parler d'aucune aide. »

« Mon père aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas en parler à mes frères et sœurs. J'ai peur du conflit. »



« J'ai 40 ans, ma femme est handicapée suite à un accident de voiture, je gère tout : je ne suis plus son mari, je suis son soignant : je crains pour notre couple. »

Comment se déroule une médiation ?

Un entretien d'information gratuit et individuel est proposé pour évaluer si cette démarche est adaptée. Après accord de chacun, des entretiens de médiation sont proposés pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne. A l'issue de la médiation, les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord écrit.

Le coût de ces séances est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou l'aide juridictionnelle.

Infos pratiques

Accueil sur rdv uniquement : **02 40 63 31 23**

- Ancenis : Maison de l'État
- Châteaubriant : Espace Départemental des Solidarités
- Nantes : Maison de la Justice et du Droit
- Rezé : Maison de la Justice et du Droit
- Saint-Herblain : Sillon de Bretagne

Aidants 44

Un site et une ligne d'écoute

L'Udaf de Loire-Atlantique propose toujours un site internet centralisant l'ensemble des informations nécessaires aux aidants de Loire-Atlantique.

On y retrouve les aides et droits des aidants, les lieux ressources et associations, les lieux de vie pour son proche aidé, les services à domicile ou services de transports, les solutions de répit pour souffler et échanger avec des personnes vivant la même situation.

En parallèle l'Udaf propose une ligne téléphonique d'information pour écouter les aidants, comprendre leur problématique et les orienter vers la solution la plus adaptée.

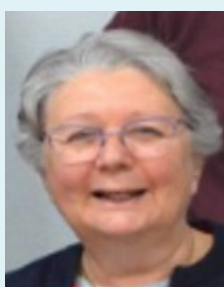
www.aidants44.fr

Tél : **02.51.80.30.19**



TÉMOIGNAGE DE REPRÉSENTANT

L'Udaf de Loire-Atlantique compte près de 150 bénévoles appelés « représentants familiaux », qui ont pour mission de porter et défendre la voix des familles dans près de 200 organismes et commissions départementales.



*Rencontre avec
Jacqueline Le Bail
représentante Udaf au
Conseil Territorial de Santé
de Loire-Atlantique (CTS)*

Pouvez-vous nous présenter cette instance peu connue du grand public ?

Le conseil territorial de santé est une instance de démocratie sanitaire installée au niveau de chaque département de la région. Il veille à la mise en cohérence des initiatives et actions dans le domaine de la santé. Les avis et les propositions des conseils territoriaux sont transmis à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie et à sa commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers. C'est donc une instance consultative, mais forte de la diversité de sa composante.

Justement, quels sont les membres y siégeant ?

Nous sommes une cinquantaine de membres désignés pour un mandat de cinq ans et répartis en cinq collèges différents qui sont les professionnels de santé, les collectivités territoriales, les représentants de l'Etat et les organismes de sécurité sociale, les personnalités qualifiées et enfin le collège auquel j'appartiens, celui des représentants et associations d'usagers. Il faut savoir que tous les parlementaires du département sont membres de droit, et en plus d'être assidus sont très à l'écoute.

En qualité de représentante familiale, quel intérêt y trouver vous ?

C'est bien évidemment d'apporter le point de vue des usagers. L'Udaf de Loire-Atlantique, par sa centaine d'associations familiales, et également ses représentants des usagers siégeant au sein des établissements de santé est en première ligne des réalités vécues par les familles et patients.

Notre présence au CTS nous permet aussi d'avoir une lecture de tout ce qui se passe sur le département en matière de santé notamment en restant informé des créations de dispositifs d'appui à la coordination (DAC) et de dispositifs spécifiques régionaux, ainsi que de la signature des contrats territoriaux et locaux de santé.

A quelle fréquence vous réunissez-vous ?

Le CTS se réunit tous les trimestres et lors de chaque session nous abordons également des thèmes d'actualités mis en avant par des présentations et interventions d'acteurs territoriaux. J'ai en tête quelques exemples de sujets comme l'impact du vieillissement de la population ou encore la problématique autour des services de psychiatrie qui manque cruellement de personnel, et encore plus pour la psychiatrie infantile.

Nous sommes aussi informés sur de nombreux sujets comme le handicap, les troubles du langage et des apprentissages (les dys), les personnes trachéotomisées, c'est très vaste et très intéressant. Nous travaillons aussi en parallèle dans des commissions comme cela a été le cas sur le Conseil National de la Refondation. Ces rencontres ont permis de travailler au sein de sous-groupe mixant toutes les composantes : médicaux, paramédicaux, usagers. Tout le monde a vraiment joué le jeu apportant une grande richesse à nos échanges et toujours dans l'intérêt du parcours de santé.

Nous avons contribué à construire cette feuille de route, et nous jouons désormais un rôle clé dans sa mise en œuvre et son adaptation aux spécificités de notre territoire.

Parmi les préoccupations majeures des familles, vient celle de réussir à trouver un médecin traitant, que pouvez-vous nous en dire.

Le CTS est un lieu où on peut alerter. Des médecins, des maires, et les représentants d'usagers comme nous évoquent régulièrement l'engorgement des services d'urgence qui est une conséquence du manque de médecins. Etant également représentante des usagers pour l'Udaf au sein de l'Hôpital de Saint-Nazaire et plus particulièrement au pôle des urgences, je mesure considérablement cette problématique.

On observe de plus en plus de démarches d'aller-vers, d'initiatives locales et le développement de ce type de dispositifs est un levier mais ne peut suffire à régler une problématique plus structurelle.

En savoir plus sur le CTS et ses membres :

Site : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Vous souhaitez devenir représentant des usagers pour l'Udaf de Loire-Atlantique, contactez nous au 02.51.80.30.03

Être aidant

Le rôle des aidants, souvent issus de la sphère familiale, s'avère essentiel pour accompagner les personnes en situation de handicap ou encore en perte d'autonomie, notamment dans le contexte actuel de vieillissement de la population. Ce soutien, bien que largement invisible, est pourtant au cœur des dispositifs de solidarité. Le niveau de reconnaissance sociale des aidants en France a progressé ces dernières années, mais des défis importants demeurent.

Depuis 2010, chaque 6 octobre est célébrée la journée nationale des aidants qui vise à sensibiliser sur la place que tiennent les aidants. Ce terme d'aidants a notamment fait son apparition dans la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, reconnaissant ainsi leur rôle essentiel.

En 2017, l'Udaf de Loire-Atlantique organisait à l'occasion de sa journée institutionnelle, une table ronde sur la question de la coordination des acteurs du maintien à domicile en abordant notamment la place des aidants. À cette occasion, était invitée Annie Dussuet, sociologue spécialiste notamment de la question du vieillissement. A l'époque, la sociologue soulignait le travail invisible des aidants et son défaut de reconnaissance sociale.

8 ans plus tard, Annie Dussuet désormais professeure émérite à Nantes Université, souligne les avancées indéniables en termes de reconnaissance des aidants dans le débat public notamment grâce aux campagnes de sensibilisation et aux dispositifs de soutien qui continuent de se déployer. Toutefois cette reconnaissance est encore sous-estimée dans le milieu professionnel où les aidants restent invisibles.

L'égalité de genre, autre sujet cher à Annie Dussuet, pose là aussi question quand on sait que sur 11 millions d'aidants en France, 60% sont des femmes et que 62% des aidants en activité professionnelle déclarent que leur rôle a un impact négatif sur leur carrière. Quand on sait qu'aujourd'hui encore ce sont majoritairement les femmes qui interrompent leur carrière pour s'occuper des enfants au-delà du congé de maternité, on peut facilement imaginer que leur carrière soit encore plus précarisée quand elles ont la charge d'un enfant en situation de handicap ou d'un parent vieillissant. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le quotidien des proches aidants ce qui n'empêche pas la sociologue de s'interroger sur ce besoin de catégoriser absolument un membre de la famille sous le terme d'aidant.

De surcroît, Annie Dussuet met en garde sur le potentiel effet pervers d'une reconnaissance accrue des aidants dans un contexte de tension majeure de notre système de santé. Soutenir les aidants pour éviter leur épuisement et assurer la continuité de



illustration @disain

l'accompagnement implique des moyens tels que des compensations financières, des dispositifs de répit, ou encore des formations adaptées.

Se pose alors une question délicate : comment valoriser et soutenir les aidants sans pour autant compromettre les financements alloués aux services de santé professionnels ? Ce dilemme reflète une problématique structurelle qui touche à l'équilibre entre la solidarité informelle et les politiques publiques de santé, nécessitant une réflexion et une vigilance sur les priorités et les compromis à envisager.

En attendant, la stratégie nationale de soutien aux aidants 2023-2027 vise à renforcer les infrastructures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. D'ici 2027, 5 000 nouvelles solutions d'accueil temporaire et d'accueil de jour seront mises en place pour répondre aux besoins croissants des aidants.

DROITS SOCIAUX

Congé de proche aidant : Ce congé permet aux aidants salariés de s'absenter temporairement de leur travail pour s'occuper de leurs proches. Cependant, il est souvent mal rémunéré, ce qui constitue un obstacle pour de nombreux aidants.

Allocation journalière du proche aidant (AJPA) : Instaurée en 2020, cette allocation offre une compensation financière modeste aux aidants. Bien que cette aide soit précieuse, elle reste insuffisante pour couvrir tous les besoins financiers des aidants.

Droit au répit : la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), ou l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peuvent servir à financer une solution de répit (accueil de jour, relais à domicile...) permettant à l'aidant de prendre un temps pour souffler.



Le répit, un soutien indispensable



Située à Saint Gildas des Bois, Alfa Répit est une association de loi 1901, créée en octobre 1998, dont la mission principale est d'apporter un soutien adapté aux personnes présentant une altération de leurs fonctions supérieures et à leur entourage. L'association œuvre pour la défense des intérêts matériels et moraux des familles, des personnes malades et de leurs proches aidants. Elle est membre actif de l'Udaf de Loire-Atlantique.

Avec ses 17 salariés et 89 bénévoles, Aurélie Juillet, Directrice de l'association, souligne qu'Alfa Répit compte parmi les 10 Plateformes de Répit et d'Accompagnement de Loire-Atlantique reconnues par l'Agence Régionale de Santé pour venir en soutien aux aidants de personnes en situation de handicap en perte d'autonomie.

En plus d'apporter une écoute et de l'information, la plateforme accompagne vers des solutions de répit, propose des modules de formation (Alzheimer, Parkinson, gestion de la culpabilité, deuil, Ehpad) mais aussi, des sorties, et des activités de bien-être pour lesquelles des temps de répit sont proposés en parallèle.

Un panel de solutions de répit

L'Accueil de jour : agréé par l'ARS, cet accueil est basé à Saint-Gildas-des-Bois et permet de recevoir jusqu'à 15 personnes par jour. Les personnes accompagnées sont prises en charge par 4 salariés et 2 chauffeurs qui assurent le transport. Ils passent la journée sur place, où ils participent à des activités variées et prennent leurs repas ensemble. Chaque personne bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Haltes répit : Ces haltes fonctionnent comme des garderies en demi-journée. Elles n'incluent pas de transport ni de repas, mais elles offrent aux aidants l'opportunité de rencontrer d'autres aidants de manière informelle. Elles sont situées à Pornichet, Guérande, Vay, Derval et Erbray. Les locaux sont loués ou mis à disposition par les municipalités. Chaque halte est animée par un salarié et un bénévole, et les jours de permanence peuvent être augmentés en fonction des besoins.

Répit à domicile : L'association propose également un service de répit à domicile, assuré par 2 professionnels et un prestataire (l'ADAR, association également membre actif de l'Udaf). Ce service est gratuit pour les bénéficiaires et permet de réaliser des activités adaptées et stimulantes.

Séjours répit : Chaque année 2 séjours répit sont organisés pour permettre aux aidants de bénéficier d'un véritable temps de repos.

Comme l'explique Aurélie Juillet, il n'est pas nécessaire d'avoir un dossier médical, ou de s'inscrire en ligne via le site Trajectoire* (comme c'est le cas pour une entrée en établissement) pour prétendre à leurs services. L'association s'inscrit dans une approche humaine et personnalisée qui favorise la confiance et le soutien mutuel.

L'association développe également la pair-aidance, où des aidants endeuillés sont formés pour devenir bénévoles et apporter leur soutien à d'autres aidants. Toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour ses haltes répit et son accueil de jour, si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps pour améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants, vous pouvez contacter l'association.

Aidant quand passer le relais ?

On cesse d'être aidant lorsque l'aide n'est plus nécessaire ou possible. Cela peut-être en raison du rétablissement de la personne aidée (après une maladie, une rééducation), de son entrée en établissement spécialisé (maison de retraite, Ehpad...), ou de son décès.

Il arrive également que l'aidant cesse d'assurer ce rôle en raison de son propre épuisement, d'une incapacité personnelle ou d'un changement de situation.

Sortir du rôle d'aidant peut être une étape difficile, tant sur le plan pratique en termes d'organisation logistique, qu'émotionnel pour la personne aidée comme pour l'aidant lui-même. Cela implique d'accepter de déléguer certaines responsabilités, de reprendre du temps pour soi. Chez Alfa Répit on accompagne les aidants dans cette transition qui s'inscrit nécessairement dans le temps. Beaucoup se sentent coupables ou inutiles en quittant ce rôle. Les groupes de paroles et l'accompagnement des professionnels peuvent aider à vivre cette étape en

+ d'infos :

Alfa Répit
02.40.66.94.58 - www.alfarepit.fr

Les Plateformes de Répit et d'Accompagnement
02.51.80.30.19 - www.aidants44.fr

***Via Trajectoire - inscription en Ehpad**
<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Les CLIC
www.loire-atlantique.fr

France Alzheimer 44
02.40.12.19.19 - www.francealzheimer.org



Dossier

Nicole, 58 ans, aidante : « À un moment on se dit qu'on a besoin d'aide »

A partir de quand se reconnaître aidant ? Vous pouvez vous considérer aidant dès lors que vous fournissez de manière régulière et significative un soutien à une personne en perte d'autonomie en raison de l'âge, d'un handicap, d'une maladie chronique ou d'une fragilité temporaire.

Cela peut inclure un soutien pratique (aide pour les courses, ménage, déplacements, ou gestion administrative), un soutien médical (administration des médicaments, rdv médicaux, soins à domicile), un soutien moral (accompagnement psychologique, présence) ou encore un soutien financier (prise en charge des dépenses pour la personne aidée).

La reconnaissance comme aidant n'est pas formelle. Beaucoup de personnes deviennent aidantes sans en être pleinement conscientes, notamment lorsque cette aide dépasse ce qui est attendu d'une relation normale et qu'elle s'installe progressivement dans leur quotidien en affectant leur vie personnelle, professionnelle, ou leur santé.

C'est le cas de Nicole Heurtaud (à droite), aidante de son mari atteint de la maladie d'Alzheimer. Nous avons pu la rencontrer à l'accueil de jour d'Alfa Répit avec Aurélie Juillet (à gauche) Directrice de l'association.

Pouvez-vous nous parler de votre expérience en tant qu'aidante familiale ?

Au début, on est juste un proche et à un moment donné, on se dit qu'on a besoin d'aide. Mon conjoint a 65 ans et moi, 62 ans. Il y a 4 ans la maladie et la fatigue nous ont frappé en même temps. J'ai dû m'informer pour anticiper les éventualités.

Quelles démarches avez-vous entreprises pour obtenir de l'aide ?

La neurologue m'a orientée vers le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Ils m'ont aidé à constituer le dossier APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie), à mettre en place les aides à domicile et à m'organiser. On apprend sur le tas. Ils m'ont également orienté vers Alfa Répit.

Au moment de ce chamboulement familial, vous étiez encore en activité. Comment votre employeur a-t-il réagi à votre situation ?

Avec la fatigue cumulée, un arrêt maladie s'est imposé à moi. Quand j'ai repris, j'ai demandé un aménagement à mon employeur. J'ai dû changer de poste car celui que j'avais avec des horaires tournants, n'était pas compatible avec les aides à domicile. L'employeur a accepté et m'a accordé des heures et jours fixes.

Comment gérez-vous le quotidien ?

Ma fille est à la maison et est aidante elle aussi. Je ne sais pas comment j'aurais fait sans elle. Avant



mon aménagement de travail, je ne pouvais pas me permettre de partir à 4h du matin pour embaucher, en laissant seul mon mari, il faut toujours une présence. Il faut s'adapter à l'évolution de la maladie, il y a des caps à passer. Aujourd'hui, mon mari vient à l'accueil de jour d'Alfa Répit tous les vendredis.

Avez-vous envisagé d'autres solutions pour l'avenir ?

La neurologue m'a parlé de l'Ehpad depuis longtemps, de l'inscription en liste d'attente, et de la formation Alfa Répit qui prépare à cela. Pendant cette formation on apprend comment s'inscrire via le site Trajectoire, les aides auxquelles prétendre, et c'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres aidants. Mais nous ne sommes pas prêts pour l'Ehpad. Peut-être commencer par des accueils temporaires pour me permettre de reprendre de l'énergie. Mais j'ai peur qu'en essayant, son autonomie diminue encore plus. Et puis il y a toujours la peur du regard et du jugement des autres qui pourraient considérer cela comme un abandon.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées avec les démarches administratives ?

La mise en place de l'APA est longue et c'est compliqué à comprendre. Quand j'ai voulu faire la démarche, cela a pris un temps fou. Si je veux demander à rajouter des heures à domicile, il faut faire la demande avant et cela peut prendre un mois. Cela met des bâtons dans les roues et on se décourage.

Avec votre recul, auriez-vous des conseils à donner aux personnes vivant la même situation ?

La première démarche, c'est d'aller au CLIC. Ils nous renseignent tout de suite et nous orientent. Quand on est encore en activité, il faut pouvoir évoquer sa situation à son employeur. Encore faut-il que les employeurs soient bien informés.



Du côté des assos

2 nouvelles associations adhérentes à l'Udaf

L'Udaf de Loire-Atlantique compte deux nouvelles associations adhérentes.

Jusqu'ici membre associé **France Alzheimer 44** devient désormais membre actif de l'Udaf, lui conférant ainsi le droit de voter en Assemblée Générale, de siéger au Conseil d'Administration et de proposer des candidats en qualité de représentants familiaux.



France Alzheimer 44 a pour mission d'informer et de soutenir les aidants familiaux et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

+ d'infos : www.francealzheimer.org/loireatlantique
Tél : 02.40.12.19.19

L'association **Res'PPI (Réseau des Parents Parfaitement Imparfais)** adhère à présent à l'Udaf. Res'PPI se compose exclusivement de parents bénévoles, qui agissent sur leur commune, leur quartier, ou leur village, pour une parentalité bienveillante et responsable, basée sur l'écoute, l'entraide et l'échange entre pairs.



+ d'infos : www.asso-resppi.fr
Tél : 06.62.37.19.78

Recherche grands-parents de cœur



Manou Partages met en lien des familles, des enfants, qui ne sont pas en contact avec leurs grands-parents naturels, avec des grands-parents de cœur.

L'association recherche des grands-parents de cœur sur les communes et alentours de : St-Herblain, Nantes, Rezé, Grandchamp-des-Fontaines, Carquefou, St-Philbert-de-Grand-Lieu, St-Sébastien-sur-Loire, Treillières, Pornic.

+ d'infos : www.manou-partages.org
Tél : 07.64.71.26.92

L'Adapeila reprend Loisirs Pluriel



L'Adapeila (ex Adapei de Loire-Atlantique) reprend le réseau Loisirs Pluriel à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette fusion n'est pas qu'un rapprochement administratif. Elle s'inscrit dans une volonté partagée de renforcer les droits des enfants en situation de handicap en leur ouvrant des espaces de loisirs accessibles.

Créée en 1992, Loisirs Pluriel est un réseau national de 30 centres de loisirs et espaces jeunes. C'est donc 35 salariés permanents et plus de 600 animateurs qui rejoignent l'Adapeila pour continuer à construire ensemble une société plus inclusive.

+ d'infos : www.adapei44.fr
Tél : 02.40.12.22.90

Semaine mondiale sur les TCA



A l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation des Troubles du Comportement Alimentaire, l'Association Anorexie Boulimie Ouest organise une soirée débat et d'information sur le thème « image de soi, regard des autres ».

Elle se tiendra le 2 juin 2025, accueil à partir de 19h, à Oniris - Ecole Nationale Vétérinaire Nantes Atlantique - Atlanpole - La chanterrie, 101 route de Gachet à Nantes

+ d'infos : www.association-anorexie-boulimie-ouest.com
Tél : 06.40.42.93.89

La CSF informe sur les aides et droits



Le 28 avril à 18h30, la section CSF de Carquefou propose une soirée sur le thème «Aides et Droits, pour qui, pour quoi ?» - salle Jules Verne à Carquefou.

+ d'infos : www.lacsf44.org
Tél : 02.40.47.56.33



UNIS POUR LES FAMILLES

l'essentiel • n° 165 • avril 2025
diffusé à 1 800 exemplaires
Tél. 02 51 80 30 00 - www.udaf44.fr
Directrice de la publication :
Marie-Josée Balducchi
Co-directrice :
Nathalie Payelle
Conception et Rédaction :
Nicolas Bodaire
Supervisé par :
Rosine Dazas
Impression par :
La Contemporaine
Saint-Luce-sur-Loire